

**Arrêté Municipal n°3818/2025 portant délégation
des fonctions d'Officier d'Etat Civil à
Monsieur Michel HERBILLON
Député du Val-de-Marne et Conseiller Municipal**

Le Maire de la commune de Maisons-Alfort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal,

Considérant l'empêchement de Madame le Maire et des adjoints au Maire de célébrer un mariage le samedi 21 juin 2025 à 11 heures,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctions d'Officier d'Etat Civil sont déléguées à Monsieur Michel HERBILLON, Député du Val-de-Marne et Conseiller Municipal de la commune de Maisons-Alfort pour la célébration du mariage de Madame [REDACTED] et de Monsieur [REDACTED] qui aura lieu le samedi 21 juin 2025 à 11 heures à l'Hôtel de Ville de Maisons-Alfort.

Article 2

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Créteil

Monsieur Michel HERBILLON, Député du Val-de-Marne et Conseiller Municipal

Fait à Maisons-Alfort, le 20 mars 2025

MIS EN LIGNE LE 31/03/2025

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20250320-ARR3818SG200325-AI
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025



Marie France PARRAIN
Maire de Maisons-Alfort
Conseillère Départementale du Val-de-Marne